

**PLAN DEPARTEMENTAL d'ELIMINATION
des DECHETS MENAGERS et ASSIMILES
de la GIRONDE**

REUNION de la COMMISSION CONSULTATIVE

Séance du lundi 3 juillet 2006

Compte-rendu

I - Présentation d'un scénario de base et d'une variante de traitement des déchets ménagers et synthèse des réunions territoriales

Monsieur THOMAS, cabinet PARMENION, présente les différents scénarios de traitement ainsi que leurs variantes qui ont été proposés aux collectivités et discutés lors des réunions territoriales, les 21, 22 et 23 juin. Il expose ensuite une synthèse des remarques et avis émis par les collectivités lors de ces réunions territoriales. Un scénario de base et une variante de traitement sont alors présentés ainsi que leurs résultats respectifs au regard de l'analyse multicritères.

Remarques des membres de la Commission :

A l'issue de la présentation, Monsieur TRUPIN propose aux membres de s'exprimer.

Monsieur NICOLAS, association AQUITAINE ALTERNATIVES, intervient pour saluer le travail préparatoire qui a été réalisé jusqu'à présent. Son association est en phase avec le scénario retenu avec néanmoins une seule réserve sur la variante de valorisation énergétique des combustibles dérivés de déchets. Il indique que le Plan ne doit pas contraindre les collectivités à envoyer cette fraction à l'incinération, considérant qu'il n'est pas de leur ressort de saturer le troisième four d'ASTRIA. Il ajoute d'autre part que le choix du pré-traitement mécano-biologique semble judicieux en ce qui concerne la valorisation matière mais qu'il faudra prendre beaucoup de précaution quant à l'éventuelle valorisation organique de l'amendement produit.

Monsieur LEJEUNE, NOVERGIE, répond à Monsieur NICOLAS que le troisième four n'a pas été la seule volonté d'ASTRIA mais également de nombreux élus du département. Il ajoute que le Livre Blanc de la gestion des déchets en Gironde avait fixé comme objectif l'optimisation des installations existantes. Il lui semble que la création de nouvelles capacités de traitement au détriment de capacités d'incinération disponibles, tel qu'envisagé dans le scénario de base, constitue un retour en arrière. Il exprime à nouveau la volonté de positionner au mieux l'outil ASTRIA dans le contexte départemental. Il pense qu'une position intermédiaire, entre la base et la variante, doit pouvoir être trouvée pour que des collectivités puissent amener leurs déchets directement sur ASTRIA.

Monsieur DUPIN, UCTOM La Brède-Podensac, réitère la demande de souplesse qu'il a sollicité lors des rencontres décentralisées et constate que la proposition de scénario intègre une certaine souplesse.

Monsieur FENELON, USTOM, répond à Monsieur NICOLAS que la valorisation énergétique des combustibles dérivés de déchets n'est qu'une option, non une obligation et qu'il peut exister d'autres possibilités de valorisation. Il ajoute qu'avec un contexte énergétique de plus en plus problématique, cette valorisation pourra devenir de plus en plus opportune à l'avenir.

Monsieur DELUGA, COBAS, est d'accord avec Monsieur NICOLAS quant au fait que la valorisation énergétique des combustibles dérivés de déchets est intéressante mais n'est qu'une option du scénario proposé. Il demande un vote à mainlevée sur le scénario.

Monsieur GUICHARD, CUB, interroge sur la date à partir de laquelle sera appliquée la notion de déchet ultime. Il clarifie son propos en évoquant l'éventualité de fermer le troisième four d'ASTRIA. Il explique que la CUB a besoin de plus amples précisions sur la mise en œuvre du scénario car elle ne pourra s'adapter à des changements brutaux d'orientations et devra être en mesure de répondre à d'éventuelles demandes.

Monsieur VERGES, Préfecture, répond que la date d'application du déchet ultime est dépassée depuis longtemps mais que c'est à l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets de faire que cette définition soit respectée le plus rapidement possible.

Madame ARPIN, Bureau de la Maîtrise Environnementale du Conseil Général, répond que la définition du déchet ultime s'appliquera à toute installation créée après adoption du Plan et que le Préfet a la possibilité de la faire respecter par les installations existantes grâce à des arrêtés complémentaires. Cette disposition est confirmée par Maître MOUNIER du cabinet d'avocats Matharan-Pintat.

Monsieur FAUCHER, CUB, réitère sa demande à savoir s'il est prévu dans le Plan un échéancier de mise en œuvre. Il pose ensuite la question de l'application du Plan si des projets relatifs à des installations de traitement existantes voient le jour malgré leurs fermetures prévues par arrêtés préfectoraux.

Madame ARPIN rappelle qu'il a toujours été dit que le Plan développerait un calendrier de mise en œuvre du scénario retenu. Concernant les projets relatifs à des équipements, elle explique qu'ils ne sont en aucune façon pris en compte dans les scénarios tant qu'ils ne sont pas instruits par la Préfecture. Elle ajoute qu'il existe maintenant une procédure qui permet au Conseil Général d'être informé par la Préfecture de tout projet déposé en lien avec les déchets.

Monsieur VERGES précise bien que les échéances prévues par les arrêtés préfectoraux visés n'ont pas été modifiées.

Monsieur FENELON intervient pour dire que des objectifs ambitieux ont été validés et qu'il faut s'organiser dès le lendemain de l'adoption du Plan, et sans attendre, pour essayer de les atteindre.

Monsieur TRUPIN rappelle que le Plan fixe des objectifs et des orientations, il doit également préconiser les moyens et permettre leur mise en œuvre, mais sans se substituer à l'action et à l'initiative des collectivités.

Monsieur NICOLAS intervient pour dire qu'il faut arrêter d'avoir peur du déchet ultime, soulignant que cela fait trop longtemps qu'on ignore délibérément la loi de 1992 et que l'application de la définition du déchet ultime devra se faire très rapidement après l'approbation du Plan.

Monsieur BESANCON, ADEME, se demande s'il ne serait pas également nécessaire de réfléchir très rapidement aux maîtres d'ouvrage des futures installations à créer, afin de garantir la réalisation de ces équipements dans le temps.

Monsieur COUTURIER, SIVOM Rive-Droite, est heureux d'entendre M. NICOLAS défendre l'application du déchet ultime. Son soutien sera de poids lorsqu'il s'agira d'implanter des équipements.

Suite à l'épuisement des questions, Monsieur TRUPIN demande aux membres de la Commission de s'exprimer, par vote à mainlevée, pour la validation du scénario et de sa variante de traitement proposés. Les membres de la Commission approuvent à l'unanimité ce scénario et sa variante.

II – Proposition d'un scénario de traitement des déchets de l'assainissement

Monsieur THOMAS présente un scénario de traitement des déchets de l'assainissement proposé à la suite des remarques et avis des collectivités émis lors de la réunion du 23 juin avec les élus en charge de l'assainissement.

Remarques des membres de la Commission :

A l'issue de la présentation, Monsieur TRUPIN propose aux membres de s'exprimer et notamment à la CUB, étant donné que le scénario dépend principalement de ses objectifs en matière de valorisation agronomique.

Monsieur BOURGOGNE, CUB, répond que le scénario proposé est tout à fait conforme aux décisions de la CUB visant à valoriser agronomiquement la plus grande quantité possible de ses boues.

Monsieur GUICHARD précise néanmoins que ce n'est pas parce qu'une boue sortie d'un sècheur est valorisable qu'elle est valorisée, un travail de préparation est indispensable. Il ajoute qu'il serait intéressant que le Conseil Général prévoit dans le Plan un site de stockage temporaire des boues séchées produites pour permettre leur gestion et leur valorisation.

Monsieur NICOLAS remercie la CUB d'afficher des objectifs aussi ambitieux.

Monsieur GUICHARD indique que la CUB ne peut pas s'engager à ce que toutes ses boues soient conformes pour une valorisation agronomique. Cependant, la CUB s'engage à valoriser au maximum les boues lorsque celles-ci sont effectivement conformes.

Suite à l'épuisement des questions, Monsieur TRUPIN demande aux membres de la Commission de s'exprimer, par vote à mainlevée, pour la validation du scénario de traitement des déchets de l'assainissement. Les membres de la Commission approuvent à l'unanimité ce scénario.

III – Présentation de l'adéquation entre besoins et capacités des équipements de valorisation

Madame PODDEVIN, TRIVALOR, présente des perspectives d'évolution des tonnages et des équipements ainsi que l'adéquation entre besoins et capacités des équipements de valorisation.

Questions des membres de la Commission :

A l'issue de la présentation, Monsieur TRUPIN propose aux membres de s'exprimer.

Monsieur SENECHAU, SMICVAL, indique qu'un projet de plate-forme de compostage sera probablement étudié sur le territoire du Blayais mais en aucun cas sur celui de la commune de Saint-Girons-d'Ayguevives.

Monsieur GUICHARD explique que les délibérations communautaires ne sont pas aussi précises que les chiffres présentés. Toutefois, un projet de plate-forme de compostage est bien étudié pour la rive droite mais pas uniquement sur le territoire de la CUB. Il interpelle les collectivités de ce secteur, qui souhaiteraient s'associer à ce projet.

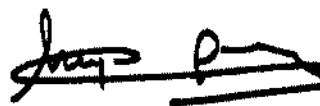
Suite à l'épuisement des questions, Madame ARPIN rappelle la suite de la révision du Plan :

- rédaction du projet de Plan pendant l'été,
- validation du projet de Plan rédigé par une Commission Consultative à réunir en octobre 2006,
- procédures administratives de recueil d'avis et d'enquête publique entre novembre 2006 et mai 2007.

Elle ajoute qu'un comité de rédaction du projet de Plan, émanant de la Commission Consultative, sera mis en place, à l'image de celui créé pour la rédaction du Livre Blanc de la gestion des déchets en Gironde.

Après épuisement de l'ordre du jour, Monsieur TRUPIN prononce la clôture de la séance à 16h30.

Le Président Délégué
de la Commission Consultative,



Guy TRUPIN